

Objet
COMMUNIQUE DE
PRESSE

Le PMU et la Confédération des Buralistes signent une convention nationale pour un partenariat renforcé entre les deux réseaux commerciaux

Romain Rogister, Directeur des réseaux commerciaux du PMU, et Philippe Coy, Président de la Confédération des Buralistes, signeront vendredi 18 septembre à Vertou (Loire-Atlantique), une convention visant à renforcer les synergies entre le réseau PMU et celui des 24.000 buralistes.

Un partenariat renforcé

Partenaires de longue date, le PMU et la Confédération des Buralistes vont signer un nouvel accord visant à accompagner au mieux la transformation du réseau des Buralistes et à développer la présence de points de vente PMU dans une profession représentée de 24 000 commerces.

La Confédération des Buralistes, soutenue par l'Etat, s'est en effet engagée dans une stratégie de transformation de son réseau, visant à rendre ses points de vente plus attractifs, notamment face à la situation du marché du tabac. Le buraliste deviendra un acteur économique de proximité incontournable grâce à la modernisation de son point de vente, l'optimisation du parcours client et l'offre de nouveaux produits et services. Le réseau des buralistes répond ainsi aux nouveaux usages et aux nouvelles attentes des consommateurs, affirmant ainsi son rôle de commerçant d'utilité locale.

Ce partenariat permettra en retour au PMU d'être associé aux projets d'évolution des points de vente déjà partenaires PMU, ou à venir, dans le réseau des buralistes.

Le réseau de points de vente, axe central dans la stratégie de relance du PMU

Le PMU a mis en place depuis deux ans un plan stratégique fondé sur l'empathie envers ses parieurs cœur de cible et le recentrage sur son ADN hippique ainsi que vers son réseau de 13.200 partenaires.

Dans ce cadre, le PMU, la Confédération des Buralistes et Culture Presse ont signé le 14 janvier 2019 une convention visant à améliorer la qualité de service et l'accompagnement des partenaires. Les investissements techniques d'envergure, engagés depuis 2016 par le PMU, se sont poursuivis dans ce cadre durant l'année 2019 ; 14.000 terminaux ont été remplacés, la préparation des paris via smartphone a été lancée et il est désormais possible

de créditer ses gains sur sa carte bancaire. L'utilisation de tablettes tactiles d'information hippique a également été étendue et un projet de nouvelles bornes pour une expérience client renouvelée est en cours. Le second volet de cette convention consistait en la revalorisation de la rémunération des partenaires en point de vente avec notamment une augmentation de leur commission.

Le développement du réseau physique, qui réalise 90% du chiffre d'affaires de l'activité hippique, constitue une priorité pour le PMU. En juin 2020, en sortie de confinement le PMU a proposé des mesures tout à fait exceptionnelles, notamment financières, pour soutenir ses partenaires. Avec près de 15 millions d'euros d'aide, le PMU a souhaité apporter un soutien sans précédent à ceux qui accueillent les parieurs au quotidien et travaillent pour proposer un service de qualité à la clientèle.

Romain Rogister, Directeur des réseaux commerciaux du PMU a déclaré : « le réseau de points de vente et son développement sont une priorité du plan stratégique du PMU ; ce nouvel accord de partenariat va nous permettre d'accroître notre présence dans le réseau des buralistes et ainsi de renforcer l'ancrage territorial du PMU et la proximité avec ses clients. »

Pour Philippe Coy, Président de la Confédération des Buralistes : « cette convention renforce notre partenariat historique et traduit d'une volonté commune de développer l'offre PMU dans notre réseau et de renforcer le lien social dans les territoires. »

CONTACTS PRESSE

Erwan Garcia Recio – communication@buralistes.fr – 01 53 21 10 00

Paolo Antonio – paolo.antonio@pmu.fr – 06 88 29 80 63